## Département de l'Ain Arrondissement de BOURG en BRESSE

Canton de MONTLUEL

## **COMMUNE DE DAGNEUX**

## ARRETE

N°2003/12/11/2 | Arrêté de stationnement rue du Renom (VC N°13) | Date 11/12/03

Le Maire de Dagneux (Ain)

Vu le code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211.1, L 2212.2, L 2213.2

Vu le Code de la route notamment l'article R. 417-6 CR.,411-25 al.3 CR Vu le Code Pénal notamment l'article R 601.5

CONSIDERANT la nécessité de créer des emplacements de stationnement sur la voie communale n° 13 ( rue du Renom) de manière à assurer la circulation, le croisement des véhicules et de faciliter le stationnement des riverains

## ARRETE

ARTICLE 1: Le stationnement des véhicules est autorisé uniquement sur les emplacements prévus et matérialisés par le marquage au sol.

ARTICLE 2: La signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux.

ARTICLE 3: Le présent arrêté pourra être déféré aux fins d'annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

date de sa réception en Préfecture de l' Ain, date de sa publication et / ou de sa notification.

ARTICLE 4: La Directrice Générale des Services, le Gardien de Police Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :
-Monsieur le Préfet de l'Ain,

LE MAIRE,

Signé.

-Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MONTLUEL.

Fait et arrêté en Mairie de la Commune de DAGNEUX, le 11 décembre 2003.

PREFECTURE DE L'AIN

15 DEC 2003

THE THE COURTER